

CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Judi 18 février 2021
A 20 heures 30
Dans l'amphithéâtre du lycée hôtelier
1 rue du 8 mai.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal** de la précédente réunion ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ;**
- **Dénomination et numérotation des voies ;**
- **Finances :**
 - Budget principal de la ville :
 - Compte administratif et compte de gestion 2020 ;
 - Affectation du résultat ;
 - Vote des taux des contributions directes ;
 - Budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques :
 - Compte administratif et compte de gestion 2020 ;
 - Affectation du résultat ;
 - Budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean :
 - Compte administratif et compte de gestion 2020 ;
 - Affectation du résultat ;
 - Budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines :
 - Compte administratif et compte de gestion 2020 ;
 - Clôture du budget ;
 - Budget annexe Lotissement Le domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) :
 - Compte administratif et compte de gestion 2020 ;
 - Affectation du résultat ;
- **Petite Cité de Caractère** – Prolongation du Plan d'Aménagement Patrimonial ;
- **Marchés publics** – Réhabilitation de la salle polyvalente – Avenants aux marchés de travaux ;
- **Affaires diverses.**

Le 11 février 2021,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Élisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ - Brigitte DARRICAU – Daniel FÉVRIER, adjoints – Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Annie BOUSSEAU - Pascale GRIFFON – Hervé PATY - Jean-Charles MOREAU – Natacha LEVAVASSEUR – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS - Carole LEGUENET - Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Sébastien LAMY – Pascal ODY -

Pouvoirs : Anthony TUAL pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX – Julien CABARET pouvoir à Mathieu VINCENT –

Excusée : Sandrine DYLLIS -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -
Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.**

N° 2021 – 09 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 9.1) -
Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
19/01/2021	1 rue de Rennes	AZ 73 - 74
03/02/2021	2 rue Saint Nicolas et 26 rue Notre-Dame	AP 379

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

N° 2021 – 10 - DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES – (Nomenclature : 8.3) -
Mme le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier. Il précise que, dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire communal, la base adresse nationale a été mise à jour.
Une partie des lieux-dits a été numérotée ainsi que certaines voies, par arrêté du Maire.
Certains lieux-dits n'ont plus lieu d'exister. Par conséquent, il convient de les supprimer. Il s'agit des lieux-dits suivants :

- *Le Chêne Creux* (près de La Haie Nouvelle). Pour information, la nouvelle adresse sera le 6 La Haie Nouvelle et le 10 La Haie Nouvelle ;
- *L'Hermitage* (Route de Rennes, ex-logement DENAIS). Pour information, la nouvelle adresse sera le 14 Route de Rennes ;
- *La Vigne* (Route de Rennes, ancien chantier DOINEAU). Pour information, la nouvelle adresse sera le 3 Route de Rennes et le 5 Route de Rennes.

En ce qui concerne le lieu-dit « La Chesnais », on retrouve deux orthographes :

- La Chesnais
- La Chesnaie.

Il est proposé de retenir la 1^{ère} proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de supprimer les lieux-dits suivants :**
 - *Le Chêne Creux*
 - *L'Hermitage*
 - *La Vigne*
- **PRÉCISE que le lieu-dit « La Chesnais » s'orthographie comme indiqué ci-avant ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Informations complémentaires : La Base Adresse Nationale (BAN) est une base de données contenant la correspondance entre l'adresse postale et la position géographique. Il s'agit de la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'Administration.

Son pilotage est assuré par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM).

Sa construction est assurée par de nombreux partenaires (IGN, La Poste, opérateurs publics ou privés), et en 1^{er} lieu les communes, seules autorités compétentes en matière d'adressage.

N° 2021 – 11 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, Adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget principal, l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

Celui-ci s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	6 597 138,98 €	5 824 217,75 €		5 824 217,75 €
Recettes	6 597 138,98 €	5 583 233,04 €	1 237 880,52 €	6 821 113,56 €

Résultat	- 240 984,71 €	1 237 880,52 €	996 895,81 €
-----------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL	RAR
Dépenses	8 005 085,96 €	3 197 079,99 €		3 197 079,99 €	1 326 896,48 €
Recettes	8 005 085,96 €	3 853 932,53 €	3 030 016,30 €	6 883 948,83 €	214 666,11 €

Résultat	656 852,54 €	3 030 016,30 €	3 686 868,84 €	-1 112 230,37 €
-----------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------

2 574 638,47 €

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif, Mme Élisabeth GUIHENEUX, Maire, ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté.**

N° 2021 – 12 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2020, dressé par le Trésorier – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire présente le compte de gestion du budget principal dressé par le Trésorier qui est en tous points identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **ADOpte, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion du budget principal, dressé par le Trésorier.**

N° 2021 – 13 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire indique que la section de fonctionnement présente un excédent de 996 895,81 € et la section d'investissement un excédent de 3 686 868,84 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AFFECTE les résultats 2020 du budget principal comme suit :**
 - **Excédent de fonctionnement de 996 895,81 € en recettes d'investissement (compte 1068) du Budget Primitif 2021**
 - **Excédent d'investissement de 3 686 868,84 € en recettes d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2021.**

N° 2021 – 14 - FINANCES – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – (Nomenclature : 7.2) -

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (réunion du 21/01/2021), il a été précisé que les taux n'avaient pas évolué entre 2007 et 2014. En 2015, ils ont été augmentés de 2 % et sont les suivants depuis cette date :

Taxe d'habitation	12,51 %
Foncier bâti	14,60 %
Foncier non bâti	37,30 %

La recette encaissée par la Ville s'est élevée à la somme de 1 524 481 € et s'établit comme suit :

- 527 363 € de Taxes d'Habitation + 108 244 € de compensation d'exonérations
- 854 442 € de Taxes Foncières Bâties + 5 809 € de compensation d'exonérations
- 28 623 € de Taxes Foncières Non Bâties

Les bases 2021 ne nous ont pas encore été notifiées mais l'augmentation des bases devrait être de 0,2 %, ce qui devrait procurer une recette supplémentaire, à taux constants, d'environ 2 000 €.

Comme évoqué lors de ce Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux à appliquer en 2021 à l'identique pour le Foncier bâti et le Foncier non bâti. (Celui de la Taxe d'habitation étant figé en raison de la réforme liée à cette taxe).

Cependant, du fait de la réforme de la Taxe d'Habitation, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties doit être la somme du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 et de celui qui nous est transféré du département, soit pour La Guerche de Bretagne 14,60 % + 19,90 % = 34,50 %. Il est précisé que ce taux unique Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de référence peut être augmenté ou diminué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de maintenir les taux des taxes pour 2021, à savoir :**
 - **FONCIER BÂTI : 14,60 % + 19,90 % = 34,50 % (sans augmentation)**
 - **FONCIER NON BÂTI : 37,30 % (sans augmentation)**
- **CHARGE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

N° 2021 – 15 - FINANCES – BUDGET ANNEXE SPIC (Service Public Industriel et Commercial) PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – (Nomenclature : 7.1) -
 Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, Adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques, l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

Celui-ci s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	58 127,16 €	34 211,40 €		34 211,40 €
Recettes	58 127,16 €	39 548,13 €	21 229,97 €	60 778,10 €

Résultat	5 336,73 €	21 229,97 €	26 566,70 €
----------	------------	-------------	-------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	47 743,52 €	28 897,19 €		28 897,19 €
Recettes	47 743,52 €	30 860,37 €	3 926,36 €	34 786,73 €

Résultat	1 963,18 €	3 926,36 €	5 889,54 €
----------	------------	------------	------------

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif, Mme Élisabeth GUIHENEUX, Maire, ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques tel que présenté.**

N° 2021 – 16 – FINANCES – BUDGET ANNEXE SPIC (Service Public Industriel et Commercial) PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – COMPTE DE GESTION 2020 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire présente le compte de gestion du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques dressé par le Trésorier qui est en tous points identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **ADOpte, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques, dressé par le Trésorier.**

N° 2021 – 17 - FINANCES – BUDGET ANNEXE SPIC (Service Public Industriel et Commercial) PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire indique que la section d'exploitation présente un excédent de 26 566,70 € et la section d'investissement un excédent de 5 889,54 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AFFECTE les résultats 2020 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques comme suit :**
 - **Excédent d'exploitation de 26 566,70 € en recettes d'exploitation (compte 002) du Budget Primitif 2021**
 - **Excédent d'investissement de 5 889,54 € en recettes d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2021.**

N° 2021 – 18 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PAVÉ SAINT JEAN – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, Adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean, l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

Celui-ci s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	54 480,67 €	32 351,15 €		32 351,15 €
Recettes	54 480,67 €	32 351,15 €	22 129,52 €	54 480,67 €

Résultat	- €	22 129,52 €	22 129,52 €
----------	-----	-------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	64 702,30 €	32 351,15 €	32 351,15 €	64 702,30 €
Recettes	64 702,30 €	32 351,15 €		32 351,15 €

Résultat	- €	-32 351,15 €	-32 351,15 €
----------	-----	--------------	---------------------

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif, Mme Élisabeth GUIHENEUX, Maire, ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean tel que présenté.**

N° 2021 – 19 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PAVÉ SAINT JEAN – COMPTE DE GESTION 2020, dressé par le Trésorier – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire présente le compte de gestion du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean dressé par le Trésorier qui est en tous points identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **ADOpte, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean, dressé par le Trésorier.**

N° 2021 – 20 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PAVÉ SAINT JEAN – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire indique que la section de fonctionnement présente un excédent de 22 129,52 € et la section d'investissement un déficit de 32 351,15 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AFFECTE les résultats 2020 du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean comme suit :**
 - **Excédent de fonctionnement de 22 129,52 € en recettes de fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2021**
 - **Déficit d'investissement de 32 351,15 € en dépenses d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2021.**

N° 2021 – 21 - FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) DES FONTAINES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, Adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines, l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

Celui-ci s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	- €		212 146,82 €	212 146,82 €
Recettes	212 146,82 €	212 146,82 €		212 146,82 €

Résultat	212 146,82 €	-212 146,82 €	0,00 €
----------	--------------	---------------	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	- €	- €	- €	- €
Recettes	- €	- €		- €

Résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----------	--------	--------	---------------

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif, Mme Élisabeth GUIHENEUX, Maire, ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines tel que présenté.**

N° 2021 – 22 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) DES FONTAINES – CLOTURE DU BUDGET – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire indique que toutes les opérations comptables du budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines étant terminées, elle propose à l'assemblée de clore ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de clore le budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines.**

N° 2021 – 23 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines – COMPTE DE GESTION 2020, dressé par le Trésorier – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire présente le compte de gestion du budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines dressé par le Trésorier qui est en tous points identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **ADOpte, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion du budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Fontaines, dressé par le Trésorier.**

N° 2021 – 24 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA FONTAINE COUVERTE (DOMAINE DE LA GRANGE) – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, Adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Le Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange), l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

Celui-ci s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	1 149 764,86 €	471 583,36 €		471 583,36 €
Recettes	1 149 764,86 €	577 055,00 €	101 430,86 €	678 485,86 €

Résultat	105 471,64 €	101 430,86 €	206 902,50 €
----------	--------------	--------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	1 382 683,08 €	421 944,99 €	467 683,08 €	889 628,07 €
Recettes	1 382 683,08 €	467 683,08 €		467 683,08 €

Résultat	45 738,09 €	-467 683,08 €	-421 944,99 €
----------	-------------	---------------	---------------

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif, Mme Élisabeth GUIHENEUX, Maire, ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Le Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) tel que présenté.**

N° 2021 – 25 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA FONTAINE COUVERTE (DOMAINE DE LA GRANGE) – COMPTE DE GESTION 2020, dressé par le Trésorier – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire présente le compte de gestion du budget annexe Lotissement Le Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) dressé par le Trésorier qui est en tous points identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **ADOpte, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion du budget annexe Lotissement Le Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange), dressé par le Trésorier.**

N° 2021 – 26 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA FONTAINE COUVERTE (DOMAINE DE LA GRANGE) – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire indique que la section de fonctionnement présente un excédent de 206 902,50 € et la section d'investissement un déficit de 421 944,99 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AFFECTE les résultats 2020 du budget annexe Lotissement Le Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) comme suit :**
 - **Excédent de fonctionnement de 206 902,50 € en recettes de fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2021**
 - **Déficit d'investissement de 421 944,99 € en dépenses d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2021.**

N° 2021 – 27 - PETITE CITÉ DE CARACTÈRE – Prolongation Plan d'Aménagement Patrimonial – (Nomenclature : 8.5) -

Mme le Maire informe l'assemblée que, par délibération n° 2017-80 du 18 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé le Plan d'Aménagement Patrimonial (P.A.P.) définissant les 3 axes suivants pour la période 2017-2020 :

- Axe 1 – restauration du bâti privé
- Axe 2 – restauration du bâti public
- Axe 3 – aménagement qualitatif des espaces publics.

Ce Plan d'Aménagement Patrimonial permet à la commune et aux particuliers réalisant des travaux correspondant à l'un de ces axes de bénéficier de subventions du Conseil Régional dans le cadre des Petites Cités de Caractère.

Cependant, il est arrivé à échéance et, conformément à la charte de qualité des Petites Cités de Caractère, les communes doivent dorénavant établir un Plan Pluriannuel de Mise en Valeur du Patrimoine. Ce document de cadrage, qui succède au P.A.P., est obligatoire. Il doit permettre de notifier à l'écrit le projet politique de la commune dans le domaine des Patrimoines (culturel, naturel / matériel, immatériel).

La construction de ce document va demander du temps. De plus, la ville de La Guerche-de-Bretagne ayant été retenue par l'Etat pour le dispositif « Petite Ville de Demain » va devoir établir un projet de territoire qui pourra avoir un impact sur son Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une prolongation de son P.A.P. 2017-2020 d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30/06/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de prolonger son Plan d'Aménagement Patrimonial jusqu'au 30 juin 2021 ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer l'association des Petites Cités de Caractère.**

N° 2021 – 28 - MARCHÉS PUBLICS - Réhabilitation de la salle polyvalente – Avenants aux marchés de travaux – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Mathieu VINCENT, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments, pour la présentation de ce dossier. Il précise que, suite à l'avancée des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et à la nécessité d'adapter certaines prestations en raison de contraintes techniques, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les avenants suivants :

Lot 2 – Gros œuvre – Démolition – SARL MALÉCOT

- Carottage et canalisation Eaux Usées (bar) = 380,00 € HT

Lot 6 – Menuiseries intérieures – SARL RENOUX

- Fabrication et pose banque d'accueil et placards de rangement (bar) = 12 484,00 € HT

Lot 9 – Carrelage - Faïence – Entreprise BREL

- Chappe épaisseur 3,5 cm = 6 955,43 € HT
- Chappe recouvrement rapide et fourniture + pose grès cérame 30 X 60 = 2 585,70 € HT

Lot 12 – Electricité CFO CFA – Entreprise LUSTRELEC

- Pose compteur + câblages TGBT (sous-compteur) = 561,53 € HT
- Modification éclairages = - 343,52 € HT
- Alimentation du bar = 1 325,16 € HT
- Ecran vidéo-projection rétractable = 2 000,00 € HT

Lot 13 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires – SARL MOREL

- Fourniture, pose et raccordement évier (bar) = 722,50 € HT

Ces avenants modifieront les marchés comme suit :

Lot	Entreprise	N° avenant	Montant HT avenant	Montant HT marché initial	Montant HT Total cumulé
2	SARL MALECOT	2	380,00 €	69 016,90 €	69 396,90 €
6	SARL RENOUX	2	12 484,00 €	76 818,30 €	89 302,30 €
9	Entreprise BREL	2	9 541,13 €	23 813,16 €	33 354,29 €
12	Entreprise LUSTRELEC	2	3 543,17 €	70 769,47 €	74 312,64 €
13	SARL MOREL	2	722,50 €	39 587,00 €	40 309,50 €
			26 670,80 €		

(Un avenant n° 1 a été notifié le 02/07/2020 à toutes les entreprises pour une mise à jour administrative des marchés, sans impact financier sur le montant des marchés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE l'avenant positif n° 2 d'un montant de 380,00 € HT avec la SARL MALECOT pour le lot 2 – Gros œuvre – Démolition dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente ;**
- **VALIDE l'avenant positif n° 2 d'un montant de 12 484,00 € HT avec la SARL RENOUX pour le lot 6 – Menuiseries intérieures dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente ;**
- **VALIDE l'avenant positif n° 2 d'un montant de 9 541,13 € HT avec l'entreprise BREL pour le lot 9 – Carrelage - Faïence dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente ;**
- **VALIDE l'avenant positif n° 2 d'un montant de 3 543,13 € HT avec l'entreprise LUSTRELEC pour le lot 12 – Electricité CFO – CFA dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente ;**
- **VALIDE l'avenant positif n° 2 d'un montant de 722,50 € HT avec la SARL MOREL pour le lot 13 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer les avenants avec lesdites entreprises.**

QUESTIONS DIVERSES -


Mme le Maire précise que les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches **13 et 20 juin 2021**. Elle invite les élus à réserver dès à présent ces dates afin qu'ils soient disponibles pour assurer leurs permanences.

Mathieu VINCENT informe l'assemblée de la mise en place d'un périmètre de sécurité autour de l'entrée de la Basilique, du fait de la chute de pierres venant du clocher sur le parvis. Une inspection plus détaillée est programmée dans la semaine du 22 au 26 février.

Sébastien LAMY transmet à chaque conseiller une proposition de formation de base, à savoir « environnement d'un conseil municipal et appréhension du rôle de l' élu conseiller municipal ». Celle-ci sera proposée lors du 1^{er} semestre 2021. Il demande un retour de chaque élu pour le 25 février sur sa participation ou non à cette formation et demande de lui transmettre des thèmes susceptibles d'intéresser les conseillers dans leur fonction.

Séance levée à 22 h 45

T. SAUDRAIS
Secrétaire de séance



E. GUIHENEUX
Maire



Les membres du Conseil Municipal,

A. LETORT

K. BONNANT

M. VINCENT

C. GERMOND

O. DESPREZ

B. DARRICAU

D. FÉVRIER

M. LE GUEN DE
KERNEIZON

B. GARDAN

A. BOUSSEAU

P. GRIFFON

H. PATY

J.C. MOREAU

N. LEVAVASSEUR

I. CLARAC

A. TAILLANDIER

E. CONTRERAS

C. LEGUENET

N. POIRIER

L. COSSON

S. LAMY

P. ODY